

POURQUOI LA CGT NE SIGNE PAS L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT KORIAN



UN ACCORD D'INTÉRESSEMENT TIRÉ VERS LE BAS AU DÉTRIMENT DES SALARIÉ.E.S. FAIT PAR KORIAN ET POUR KORIAN

Diviser pour mieux régner, ou comment KORIAN négocie ses accords. La CGT n'est pas dupe et ne sera pas signataire de l'accord d'intéressement proposé par la direction.

Comment pourrions-nous accepter un tel accord qui aurait d'abord dû être négocié et non imposé par KORIAN ? Comme pour les NAO, nos demandes sont restées lettre morte et ce ne sont pas les quelques repoudrages qui suffiront à nous satisfaire. **Quand la CGT parle de garanties collectives, KORIAN prône pour l'individualisme et la dispersion !**

Comment la CGT pourrait-elle signer un tel accord d'intéressement, où les principaux critères d'attribution seront basés sur l'absentéisme et les taux d'occupation ? Absentéisme souvent la cause de conditions de travail déplorables et du au non-remplacement à 100 % sur les établissements. La crise que nous traversons montre à quel point les salarié.e.s de nos établissements sont fatigué.e.s, usé.e.s et dépité.e.s par une politique managériale basée sur la **rentabilité** au détriment de **l'humain**. Comment mieux diviser les salarié.e.s entre eux quand l'intéressement sera lié aux arrêts de chacun ? Une façon pour KORIAN de stigmatiser les salarié.e.s et un bon moyen d'essayer de faire baisser le taux d'absentéisme, et ce, sans avoir à répondre aux

véritables problèmes et à mettre en place une vraie politique d'amélioration des conditions de travail pour tou.te.s.

Autre critère que la CGT ne peut cautionner dans cet accord, celui du taux d'occupation sur le Pôle Seniors et du nombre de journées facturées sur le Pôle Santé. Et, cerise sur le gâteau, et dans un souci « **d'esprit d'équipe** » selon KORIAN, l'intéressement sera calculé établissement par établissement ! Belle définition d'esprit d'équipe ! Là où la CGT parle de solidarité, d'union et de collectif, KORIAN parle de division. Mentalité de capitalisme au détriment d'une meilleure répartition et de justice sociale. **Bel exemple de partage d'intéressement !**

Rajoutons pour finir, que l'intéressement se calculera également sur le temps de présence au travail, ce qui pénalisera les temps partiels et les trop nombreux CDD au sein de nos structures. En ce qui concerne la répartition de l'intéressement, chacun jugera de sa complexité. Une véritable usine à gaz que nous rejetons massivement.

Voilà pourquoi la CGT ne sera pas signataire d'un tel accord, nous resterons à vos côtés, uni.e.s et à jamais déterminé.e.s à obtenir enfin de vraies améliorations salariales et des conditions de travail dignes de nos investissements.

LES « HÉROS » QUE NOUS ÉTIIONS IL Y A PEU NE MÉRITENT PAS D'ÊTRE TRAITÉS COMME « DES ZÉROS » AUJOURD'HUI !



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :